

Conseil d'établissement – 16/11/2017

Présidence : M. François Vidal

Nombre de présents en début de séance : 21

Membres présents :

M. François Vidal, Mme Laurence Emile-Besse Mme Agnès Coester, Mme Christel Dezetter, M. Richard Teissonnière, M. Alain Vaquier, M. Zaher Ounis.

Membres des personnels : Mme Jocelyne Besacier, Mme Mireille Morlupi, Mme Oléon, M. Daurelles, M. Zocco, Mme Patricia Di Domenico, M. Stefan Mrdak

Membres usagers : Mme Mélissa Nachtigal, M. Luca Garramone, Mme Andreina Musco, Mme Borinka Jacobsen, Mme Chiara Marciani Monaco, Mme Monica Yanga, M. Filippo Rebecchini.

Membres à titre consultatif : Mme Geneviève Grégoire Mursia, Mme Françoise Manssouri, M. Olivier Spiesser, M. Alexandre Tessier, Mme Luna Silvestri.

Excusés : Mme Elisabeth Tesson, Mme Gaëlle Barré, M. Jean-Claude Calisesi, Mme Gianna Cimino, Mme Stéphanie Guilmot

Le quorum étant atteint, le Conseil d'établissement débute à 16h38.

1- Secrétariat de séance : administration (Mme Coester) – adjoint : M. Zocco.

2- Adoption de l'ordre du jour. Les questions diverses proposées par les représentants des élèves et des parents sont ajoutées à l'ordre du jour initial.

Votants : 21 Pour : 21 Abstention : 0 Contre : 0

3- Adoption du PV du conseil d'établissement qui s'est déroulé le 28/09/2017 : le procès-verbal du conseil d'administration du 28/09/2017 est adopté sans modifications.

Votants : 21 Pour : 21 Abstention : 0 Contre : 0

4- Règlement intérieur du conseil d'établissement.

Un représentant des parents d'élèves UPEL demande à ce que soit ajouté, dans l'article 5 quelques précisions : « Le procès-verbal, établi sous la responsabilité du chef d'établissement, dûment signé, avec ses annexes, est transmis aux membres du conseil. Il est adopté à l'ouverture de la séance suivante et affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur le site internet, du lycée, dûment signé, avec ses annexes , pour une durée de quatre mois. »

En ce qui concerne l'archivage des anciens procès-verbaux, le proviseur explique qu'ils sont de toute façon communicables. Une solution d'archivage sur le site peut être mise à l'étude.

Votants : 21 Pour : 21 Abstention : 0 Contre : 0

5- Mise en place des Conseils, Comités et Commissions, selon la circulaire AEFÉ n°1548 du 20/07/2017 :

La composition des conseils, comités et commissions est jointe au compte-rendu du conseil d'établissement. Cette composition est valable pour une année.

Un représentant des parents APE demande s'il est possible d'avoir des suppléants fixes pour la commission d'aide sociale, afin de garantir davantage la confidentialité.

Le proviseur propose que les parents et les personnels communiquent le nom des suppléants.

Votants : 21

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

6- Budget 2018 :

Le proviseur précise qu'un avis sous forme d'un vote est demandé par l'AEFE. Mme la DAF présente le budget selon le décret du 7/11/2012 (GBCP).

L'organisation budgétaire de l'établissement se développe selon trois comptabilités : comptabilité budgétaire (comptabilité de flux financiers), comptabilité générale et comptabilité analytique.

- En dépenses :

- Chaque établissement a décidé de ses axes budgétaires en dépenses correspondant à ses caractéristiques. L'AEFE a ainsi défini 3 axes : Excellence éducative, Accompagner et faire vivre le réseau et Fonction support. Ces 3 axes sont déclinés selon des sous-axes (tels qu'indiqués dans le tableau) et en 3 enveloppes distinctes correspondant à une typologie de dépenses : Personnel (rémunérations des agents de droit local), Fonctionnement et Investissement.

- 2 compteurs sont utilisés pour les dépenses :

- les AE, autorisations d'engagement, qui correspondent à la limite d'engagement pour l'établissement c'est-à-dire au montant maximal des contrats et marchés que l'établissement peut signer
- et les CP, crédits de paiements, correspondant au montant maximal des paiements.

- Pour les recettes

- L'AEFE a choisi 3 autres axes : les droits de scolarités, les subventions et les autres recettes

BUDGET INITIAL 2018

Le budget a été construit en tenant compte des effectifs connus et déclarés lors de l'enquête lourde d'octobre.

Pour le lycée Chateaubriand et l'école Alexandre Dumas de Naples

En dépenses :

- Personnel : augmentation des dépenses pour tenir compte du dialogue social (prise en compte de versement d'indemnités sur le modèle de l'ISOE et ISAE conformément à la circulaire de l'AEFE), de l'augmentation du nombre de postes (2 créations en septembre 2017), du passage en CDI des personnels

(modification de la convention collective avec un passage en CDI accéléré au bout d'un an et non plus de 3, sachant que les CDD sont rémunérés sur 10 mois et les CDI sur 12) ainsi que de la promotion d'échelon (promotion à l'ancienneté) et de la suppression de l'exonération d'une cotisation sociale (FIS).

- Fonctionnement : nous devrions quasiment atteindre la stabilité des dépenses. Une augmentation des transports liés aux liaisons intersites est inévitable. En 2018 certains marchés seront à relancer (gardiennage, ménage, restauration scolaire sur l'ensemble des sites) d'où un montant élevé en AE.
- Investissements : principalement pour les chantiers sur Strohl Fern et une prévision pour un changement éventuel de la chaudière de Naples.

En recettes :

- Les droits de scolarité calculés en fonction des effectifs connus et déclarés soit près de 1494 pour Rome et 249 pour Naples.
- Les subventions connues à ce jour soit les bourses, la subvention de la déconcentration des voyages (subvention pour l'Italie) et la subvention de l'IEN (dans ces 2 derniers cas la recette est égale aux dépenses i.e. prise en charge totale par l'A.E.F.E.).
- Les autres produits correspondant aux voyages scolaires, à la caisse de solidarité et aux locations diverses.

Pour le SACD mutualisation de la formation continue de la zone Europe du Sud Est (14 pays)

En dépenses :

Ce sont principalement des dépenses de déplacements et missions, qui correspondent à l'objet même de la mutualisation.

Les dépenses de personnel concernent les 1,5 ETP dévolus à la mutualisation.

Le reste des dépenses de fonctionnement relève des dépenses de fournitures administratives, téléphone...

En recettes :

- Les participations des établissements adhérents de la mutualisation (participation des établissements partenaires au fonctionnement en recettes « autres prestations de service, participation de l'ensemble des établissements au fonctionnement en recettes « produits de la FC)
- Les subventions de l'A.E.F.E. pour le fonctionnement.

Un représentant des personnels demande en quoi consiste le poste de conseiller pédagogique qui va être rattaché à l'établissement.

Le proviseur répond que le conseiller pédagogique vient en appui à l'IEN, qu'il s'occupera de tout la zone Europe du sud-est. Il anime les formations et assure le suivi et la formation des personnels non titulaires.

Un représentant des parents UPEL demande comment sont utilisés et répartis les ressources de la caisse de solidarité entre Rome et Naples. ; le souhait est en effet que les aides soient distinguées par ville.

La DAF répond que dans la présentation, elles sont séparées mais pas dans le budget qui est global. La solidarité s'adresse à l'ensemble des familles.

Le proviseur évoque la commission qui va se réunir et qui devra réfléchir au moyen en particulier de valoriser cette caisse de solidarité pour que les familles napolitaines y adhèrent davantage.

Les deux représentants de parents UPEL souhaitent motiver leur abstention au point Budget par la lecture d'une motion qu'ils souhaitent soit jointe au procès-verbal de ce conseil pour faire part des inquiétudes des parents quant aux retombées des dernières restrictions budgétaires de l'AEFE et de l'augmentation de la contribution de l'établissement à l'AEFE dès 2018 sur le maintien de la qualité du niveau d'enseignement et l'accès à l'enseignement français à l'avenir.

Votants : 21 Pour : 19 Abstention : 2 Contre : 0

7- Carte des emplois.

Le proviseur présente la fermeture d'un poste d'EEMCP2 (enseignant expatrié à mission de conseil pédagogique 2nd degré) en lettres classiques à compter de la rentrée prochaine. Il s'agit du poste n°2728.

Les représentants des personnels demandent à lire une motion. Elle est jointe au compte-rendu. Ils demandent par ailleurs que cette motion soit transmise par voie hiérarchique à Monsieur le Directeur de l'Agence. Ils demandent par ailleurs un rendez-vous auprès de l'Ambassade de France.

Les représentants de parents APE sont inquiets quant au niveau d'enseignement qui risque de ne pas pouvoir être maintenu, ils expriment leur solidarité avec les enseignants.

Votants : 21 Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 15

8- Voyages et sorties scolaires.

Le proviseur rappelle que les voyages d'un montant dépassant 500 euros pour les familles doivent être approuvés en conseil d'établissement. Pour faciliter les démarches, d'autres voyages seront présentés durant cette séance.

Olympie : il s'agit d'un projet de zone, piloté par l'inspecteur du premier degré. Il est à destination des élèves du cycle 3, concerne 17 établissements et environ 550 élèves. Il se déroulera la semaine du 13 mai ; il consiste en des activités sportives et langagières (joutes oratoires...). Trois classes de Rome vont y participer, une classe de Naples.

Un représentant des parents d'élèves de Naples explique que deux classes de Naples travaillent sur le projet et souhaitent donc se rendre en Grèce ; il serait dommage qu'une seule classe puisse bénéficier de ce voyage scolaire.

Le proviseur répond qu'il entend la déception que cela constitue. L'établissement organisateur, en collaboration avec l'inspecteur du premier degré ont validé le nombre de participants par établissement. La répartition entre Naples et Rome est liée à la taille des établissements.

Le représentant des parents demande s'il n'est pas possible de contacter les organisateurs, précisant que les parents et enseignant sont prêts à trouver une solution quant à l'hébergement si ce dernier pose problème.

Le proviseur répond qu'il serait irrespectueux par rapport aux organisateurs qui font un gros travail, d'insister auprès d'eux pour leur demander une ouverture de places supplémentaires.

Le directeur de l'école de Naples rappelle par ailleurs que la classe de CM2 pourra bénéficier durant cette année scolaire de deux voyages, raison pour laquelle c'est la classe de CM1 qui a été choisie.

Le proviseur présente par ailleurs les autres voyages : Amsterdam (participation au MUN - Model United Nations) pour une vingtaine d'élèves de 1^{ère} – Grèce pour les élèves hellénistes de 3^{ème}, 2^{nde} et 1^{ère} – Florence pour des élèves de 2^{nde} italien LCN et histoire des arts – Berlin pour des élèves de 6^{ème} de Naples – Les châteaux de la Loire pour des élèves de 4^{ème} de Naples.

Votes concernant les voyages pour le lycée Chateaubriand de Rome :

Olympie

Votants : 21 **Pour : 20** **Abstention : 1** **Contre : 0**

Amsterdam

Votants : 21 **Pour : 20** **Abstention : 1** **Contre : 0**

Grèce

Votants : 21 **Pour : 20** **Abstention : 1** **Contre : 0**

Florence

Votants : 21 **Pour : 20** **Abstention : 1** **Contre : 0**

Votes concernant les voyages pour l'école Alexandre Dumas de Naples :

Olympie

Votants : 21 **Pour : 20** **Abstention : 1** **Contre : 0**

Berlin

Votants : 21 **Pour : 21** **Abstention : 0** **Contre : 0**

Châteaux de la Loire

Votants : 21 **Pour : 21** **Abstention : 0** **Contre : 0**

9- Point sur les travaux :

Depuis le CE de septembre, plusieurs travaux ont été réalisés :

- Amphithéâtre naturel près de l'Archetto avec installation d'une scène bénéficiant d'une alimentation électrique pour l'éclairage et la sono
- Revêtement du sol devant le Moresco qui a permis non seulement de rénover le chemin mais également d'effectuer des travaux de captation des eaux pluviales devant l'espace statue
- Casone : les travaux suivent leur cours. Monsieur Favret, chef du service immobilier de l'Agence viendra à Rome les 18 et 19 décembre. Le proviseur précise qu'une réunion avec les différents partenaires sera possible à ce moment-là.

Un représentant des parents UPEL demande si une visite du chantier du Casone est envisageable. Le proviseur répond que ce n'est pas possible pour deux raisons : d'une part pour des raisons de sécurité, d'autre part pour ne pas entraver la bonne marche des travaux et donner à l'entreprise des raisons de justifier des retards (les réunions de rentrée nous ont déjà obligés à arrêter le passage des camions à Strohl Fern ce qui avait provoqué des remarques).

Un représentant des enseignants demande s'il est possible d'envisager un drainage devant le campo. La DAF répond que cela est très complexe ; cela a été possible dans la cour devant la statue car le drainage s'est fait au moyen d'anciens conduits. Ailleurs dans le parc, les travaux sont particulièrement surveillés.

10- Questions diverses :

CVL de zone : Le conseiller principal d'éducation présente le CVL (conseil de la vie lycéenne) de zone qui vient de se dérouler à Athènes. Il a permis une formation des élèves aux projets. Chaque élève présent revient dans son établissement avec un projet à mettre en place. La vice-présidente du CVL explique que cette expérience a été très formatrice pour elle ; cela lui a donné l'impulsion pour proposer à Chateaubriand un projet d'accueil des nouveaux élèves.

Maison des lycéens : Le conseiller principal d'éducation présente le principe de la maison des lycéens, projet pour le lycée. Il s'agit d'une association gérée par les lycéens majeurs. De nombreux élèves souhaitent en effet s'engager, sans forcément être élus, au CVL par exemple. L'appétit de projet ainsi que la nécessité de s'adapter au droit local italien justifieraient pleinement la création de cette maison des lycéens. Par ailleurs, cette structure permet d'encaisser des fonds ce qui pourrait être utile. Le conseiller principal d'éducation en profite pour remercier l'APE, association par laquelle a transité les fonds récoltés dans le cadre d'Action contre la faim.

Un représentant des parents UPEL regrette d'apprendre à ce jour que l'argent a transité par l'APE. Cela manque de transparence. Cette information aurait dû en tout cas être présentée au premier conseil d'établissement suivant l'opération et aurait dû être présente dans le compte rendu du CVL.

Le conseiller principal d'éducation explique qu'en toute fin d'année, il fallait absolument reverser rapidement la somme à Action contre la faim. L'APE a accepté de faire ce transfert. Cela semble le plus important.

Commission d'aide sociale : Un représentant des parents APE demande à ce que le règlement de 2016 soit modifié quant à la constitution des membres : ils ne sont pas tous présents au conseil d'établissement.

Un représentant des parents UPEL demande la circulaire de référence quant à la commission d'aide sociale. Un représentant des parents UPEL demande que la circulaire de référence quant à la commission d'aide sociale, demandée déjà l'année dernière, puisse être obtenue afin qu'elle soit intégrée dans la mise à jour du texte du règlement.

Un représentant des parents APE demande que soit précisé le fait que toutes les familles peuvent être concernées. La DAF explique en effet que les familles sont

boursières pour certains domaines. Pour les voyages par exemple, les familles peuvent faire une demande d'aide.

Les représentants de parents APE demandent à avoir accès aux dossiers comme c'est le cas par exemple pour la commission des bourses, afin d'apporter des aides de façon équitable. Ils ont bien conscience du devoir de confidentialité nécessaire à cette commission. L'UPEL rejoint l'APE et rappelle que ce point avait déjà été soulevé par les membres de la commission l'an dernier. La DAF répond que seules Mme Sperelli et elle connaissent les dossiers ; Le proviseur consulte les dossiers après les avis de la commission. Depuis qu'il est précisé aux familles que les dossiers sont anonymes, on voit une augmentation du nombre de demandes. Par ailleurs, les dossiers sont établis sur la base de documents fournis (bulletins de salaire, avis d'imposition...), ces données sont donc objectives.

Le proviseur propose que les dossiers restent anonymes cette année puisque cela a été dit aux familles. Pour l'année prochaine, on s'appuiera sur le bilan de cette année et on pourra éventuellement revoir le règlement.

CDI / CCC : la vice-présidente du CVL demande s'il est possible que l'ouverture du CCC soit augmentée, en particulier à la pause déjeuner.

Le proviseur présente les horaires de la BCD, du CDI, du CCC.

BCD : tous les jours à 9h00 à 15h20 lundi et jeudi, 14h00 mardi et vendredi, 12h20 le mercredi – accès libre pendant les récréations, en fonction de la place disponible.

CDI De Vedruna : lundi et jeudi de 8h45 à 15h00, le mercredi de 8h45 à 12h45, le mardi et le vendredi de 8h45 à 15h30 (avec une pause déjeuner de 12h45 à 13h15). Il s'agit d'une amplitude horaire de 30 heures qui garantit une ouverture 5 jours sur 5 par 1 seul professeur documentaliste. Le CDI est ouvert pendant toutes les récréations. Il est en accès libre en AM4, AM5 et PM1 pour la pause déjeuner. Priorité est donnée aux séquences pédagogiques avec les enseignants.

CCC Patrizi : tous les jours à partir de 8h00. Jusqu'à 16h30 le lundi et le vendredi, jusqu'à 17h30 les autres jours. Pause déjeuner de 12h30 à 13h00. Actuellement 1,75 équivalent temps plein. Les horaires d'ouverture seront rediscutés avec les collègues.

Photocopieuse : un représentant des parents APE demande si cette photocopieuse pourra enfin être utilisée par les élèves ; la demande est très ancienne. Le proviseur explique que la commande du programme permettant l'utilisation de cette imprimante a été passée. Il s'agit pour l'instant d'une version de démonstration pendant trente jours. A l'issue de cette période d'essai, la version définitive pourra être commandée si l'utilisation est opérationnelle.

Récolte de fonds : le proviseur donne l'exemple d'un don qui a été fait pour le projet opéra (la subvention de l'AEFE s'est arrêtée cette année car le projet, reconduit, n'est plus novateur, il reste pour autant particulièrement intéressant). La présidente d'UPEL confirme en effet que ce projet est particulièrement aimé par les élèves et les parents et que l'association est ravie d'avoir pu contribuer à identifier cette donation. Dans un EGD, le proviseur peut accepter jusqu'à 3 000 euros de don. Le directeur de l'AEFE peut lui accepter jusqu'à 30 000 euros. Une récolte peut donc être organisée pour permettre d'apporter des aides à des projets pédagogiques. Un

groupe de travail est nécessaire pour encadrer ces pratiques. L'UPEL demande la constitution d'un groupe de travail où siègeraient des représentants des parents, des enseignants et de la Direction pour étudier ensemble les modalités de récolte de fonds et de contribution aux projets pédagogiques et/ou à la caisse de solidarité. Le président de l'ADALC propose par ailleurs l'aide de l'association pour des projets de Chateaubriand.

Assurance scolaire : l'UPEL rappelle qu'elle propose une assurance complémentaire qui comprend entre autres une assurance pour les trajets, les sorties. Elle revient à 30 euros par an. Elle peut être très utile. Cette proposition correspond par ailleurs à un souhait de l'ancienne directrice du primaire, qui l'avait évoqué en conseil d'école. Un représentant des parents APE demande à ce que soient rendus publics les termes du contrat d'assurance de l'établissement, afin que les familles puissent faire leurs choix en connaissance de cause. Le proviseur précise que l'établissement ne peut pas être promoteur d'une assurance complémentaire privée ; par ailleurs, depuis le début de l'année, tous les dossiers de déclaration d'accidents ont été traités très rapidement.

Plan « devoirs fait » : un représentant des parents UPEL demande la possibilité de formaliser une aide aux devoirs. Le proviseur répond qu'en France, la cible de ce dispositif est une cible sociale, pour des familles défavorisées ; par ailleurs, en général ce sont des bénévoles encadrés par des volontaires du service civique qui assurent cette aide aux devoirs.

Un représentant des parents APE présente le dispositif proposé au primaire. L'aide aux devoirs repose sur des parents bénévoles ; il s'agit d'une aide à la fois en français (pour des familles dont les parents ne sont pas francophones) et maintenant aussi en italien. Il ne s'agit pas de se substituer aux enseignants, il s'agit uniquement d'une aide aux devoirs. Un représentant des enseignants précise que ce dispositif est apprécié au niveau du premier degré.

« Plan étudiants » : le proviseur explique que pour le conseil de classe du premier trimestre, une fiche navette avec les intentions d'orientation sera distribuée aux élèves. Le conseil pourra alors donner son avis, apporter des aides par rapport au projet d'orientation de chaque élève. Le calendrier du plan étudiants reste presque identique à celui d'APB. Une mission d'orientation est prévue dans l'établissement du 15 au 18 janvier ; durant cette semaine, une information aux élèves et aux familles sera organisée. Le lycée Chateaubriand n'est pas réellement concerné par la mise en place de deux professeurs principaux en terminale. D'une part les effectifs sont moins importants qu'en France, d'autre part l'établissement bénéficie du service de deux PRIO et d'un service d'orientation efficace.

Fin de séance : 18h43

Secrétaire de séance

Mme Agnès COESTER



Secrétaire de séance

M. Pierre ZOCCO



